



L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN RÉSIDENCE SENIORS

un soutien à votre projet de vivre à domicile

POUR QUI ?

Toute personne âgée de plus de 60 ans et autonome.

POURQUOI ?

Dans un véritable lieu de vie sécurisé, l'accueil en hébergement temporaire peut répondre à différents objectifs :

- vous souhaitez vous reposer avant de retourner à votre domicile par exemple suite à une hospitalisation
- vous rencontrez une fragilité passagère
- vous voulez être en sécurité quand vos proches s'absentent ou souhaitent du repos
- vous souhaitez découvrir la vie en collectivité et vous préparer à une entrée dans un établissement pour personnes âgées
- vous souhaitez passer l'hiver dans un lieu de vie sécurisé, avec des activités, du lien social.

C'EST QUOI ?

Un hébergement provisoire dans des établissements tels que les résidences seniors dont l'accueil ne peut excéder deux mois et qui vous propose :

- un accueil et accompagnement individualisé, un espace sécurisé (chaque chambre possède - un système d'appel d'urgence, une veille de nuit par un personnel qualifié),
- une chambre individuelle (équipée de toilettes et d'une salle d'eau, d'une télévision et d'un mobilier chaleureux),
- un service hôtelier (les draps et serviettes de toilette sont fournis durant votre séjour),
- un service restauration en salle de restaurant où vous pouvez inviter vos proches,
- une offre d'activités variées : animations diverses, sorties, bibliothèque, veillées...

DANS QUELS ÉTABLISSEMENTS ?

Le CCAS vous propose une offre d'hébergement temporaire sur quatre quartiers :

- EHPAA Saint Michel - 87 rue Lardin de Musset - 02 41 43 33 33
- EHPAA Grégoire Bordillon - 45 place Grégoire Bordillon - 02 41 86 00 70
- EHPAA Belle Beille - 53 rue Henri Hamelin - 02 41 48 33 61
- EHPAA Robert Robin (La Roseraie) - 16 bis avenue Jean XXIII - 02 41 68 55 77

COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous pouvez contacter l'établissement afin de présenter votre demande de séjour. Vous serez reçu pour définir votre projet durant le séjour. La durée du séjour est décidée avec la personne concernée ou sa famille. Un contrat d'hébergement temporaire est signé.

COMBIEN ÇA COÛTE ? (tarifs journaliers au 1er janvier 2017)

Hébergement sans restauration	26,45 €
Hébergement sans restauration Robert Robin	36,35 €
Hébergement avec restauration en pension complète	44,45 €
Hébergement avec restauration en pension complète pour 2 personnes	62,45 €

Tarif restauration - Petit déjeuner : 3,80 € - Déjeuner : 8,10 € - Dîner : 6,10 €

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Les frais d'hébergement temporaire ainsi que la restauration sont à la charge de la personne. Les caisses de retraite peuvent, sous certaines conditions, apporter un financement partiel. Votre plan d'aide APA peut se poursuivre dans l'établissement.

ET POUR LES PERSONNES DÉPENDANTES ?

Le CCAS propose également un hébergement temporaire en EHPAD - Renseignements directement dans les établissements ou sur le site : Angers.fr
EHPAD Gaston-Birgé - 66, boulevard Gaston Birgé - 02 41 21 13 00
EHPAD César-Geoffray - 15, rue César Geoffray - 02 41 24 15 30